

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 19.12.97.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 25.06.99 Bulletin 99/25.

56 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71 Demandeur(s) : BEGOUEN JEAN PAUL — FR.

72 Inventeur(s) : BEGOUEN JEAN PAUL.

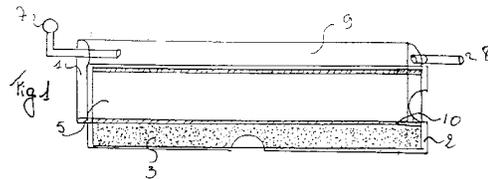
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) : CABINET CHANET.

54 PARE-SOLEIL ESCAMOTABLE A ORIENTATIONS VARIABLES.

57 Dispositif pare-soleil dont le volet mobile en tous sens  
est escamotable fig. 1 à l'intérieur de celui existant.

Des formes diverses, des éléments constituant l'appareil  
permettent le positionnement immédiat du volet dans  
n'importe quelle position. Au repos le volet est rentré, et l'aspect  
extérieur paraît normal.



**BREVET D'INVENTION**  
**PARE -SOLEIL ESCAMOTABLE A ORIENTATION VARIABLE**

Nous connaissons dans l'art antérieur un brevet du même inventeur BREVET N)97.14755 du 21/11/1997 qui démontre la possibilité de placer sur un pare-soleil existant un écran mobile en tous sens, maintenu en place par des liens élastiques. Ce procédé est parfait pour s'adapter à des véhicules anciens, possédant déjà des pare-soleils normaux.

- 5 Le procédé selon l'invention est bien différent, en ce sens qu'il s'escamote dans une coque, sans aucun lien il est complètement télescopique.

Caractérisé en ce que la coque fig. 1, 1,2 est rigide ou semi-rigide elle a ces deux côtés approximativement parallèle ils sont solidaires par la partie supérieur fig. 1,9.

- 10 Au bas du côté extérieur, mais à l'intérieur de celle-ci il y a un arrêt fig. 2,10 occupant tous le long du pare-soleil. Cet arrêt fig. 2,10 jouxte la mousse fig. 2,3 ou une partie élastique fig. 2,3 qui retient et empêche de glisser le volet mobile fig. 2,5 . Ce volet peut se déplacer en tous sens selon les besoins, il reste impérativement à sa place lors des mouvements même saccadés du véhicule. L'épaisseur de la mousse est supérieure à celle de la partie fig. 3,9 donc le volet mobile est pris tous le temps en serre entre la mousse fig. 3,3 et les volets fixe fig. 3,1,2. Des renforts permettent de durcir les bords fig. 1,1,2 afin de  
15 les serrer l'un contre l'autre davantage

- Les deux parties fig. 3,1 et fig. 3,2 sont échancrés fig. 3,6 en 2 points dont l'emplacement varie en fonction de la forme du volet mobile afin de respecter un bon équilibre quant on manoeuvre celui-ci pour permettre de tirer vers le bas fig. 3,6 ou sur le côté droit fig. 4 ou le côté gauche fig. 5, le volet protecteur supplémentaire. Ce volet possède une arête vive fig. 2,4 fig. 3,4 servant d'arrêt à une descente intempe-  
20 tive il butte sur l'arête fixe placé sur le socle fig. 1,10 ces arêtes sont placées tous le long des parties, soit fixe, soit mobiles, ainsi leur utilité est efficace qu'elle que soit la position du volet mobile fig. 3,5

Au repos le volet fig. 3,5 s'escamote dans la partie fig. 3,1,2 et est invisible de l'extérieur. Le pare-soleil perfectionné se manipule comme le système classique, l'esthétique n'en souffrant pas du tout. L'extérieur du pare-soleil est identique à celui existant.

## REVENDEICATIONS

### 1 Dispositif pare-soleil caractérisé :

en ce que ce dernier est supplémentaire à celui existant mais télescopique il rentre à l'intérieur au repos et se met à n'importe quel niveau selon la position du soleil, éblouissant, afin d'en arrêter les rayons. Un arrêt est placé fig.2,4 correspondant à l'autre arrêt fig;2,10, empêchant la sortie du volet mobile. Un élément souple est placé dans le bas de la carcasse, fixé sur celle-ci. Il est plus épais que la partie fig.3,9, il sert de frein fig;3,3 maintenant le volet fig;3,5 en n'importe quelle position. Une échancrure fig .1,6 permet de tirer le volet mobile vers les bas ou vers le côté droit . Le volet mobile fig.2,5 est en toute position pris en serre entre la mousse fig.2,3 et les volet fixe fig.2,1,2

### 2 Dispositif selon la revendication n°1, caractérisé :

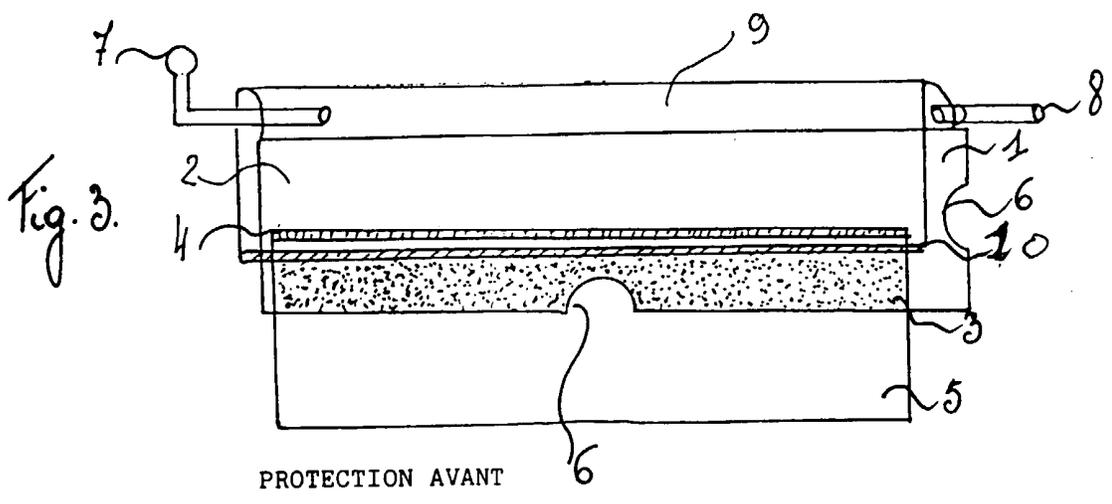
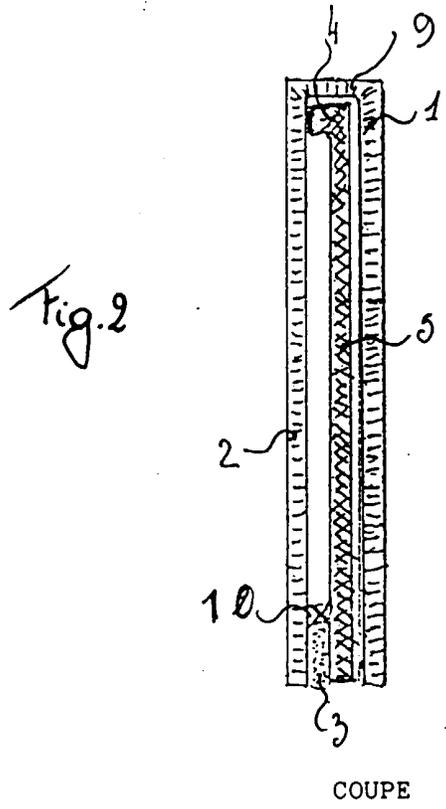
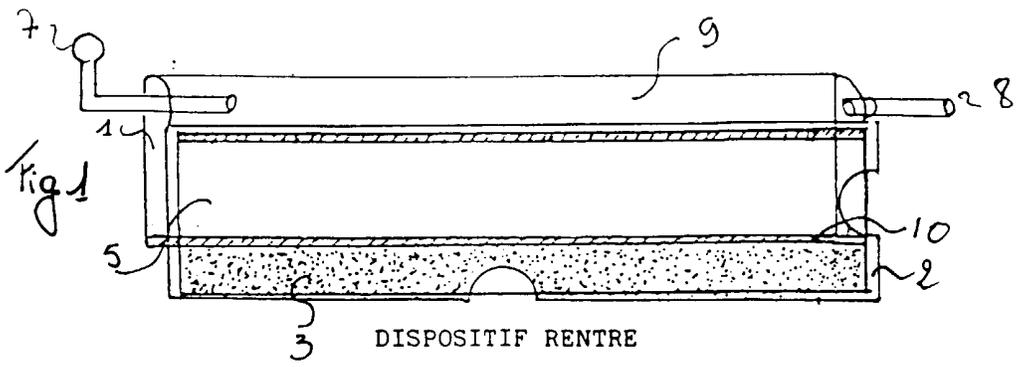
en ce que pour la sécurité, tous matériaux souples ou semi rigide sont utilisables.

### 3 Dispositif selon la revendication n°1, caractérisé :

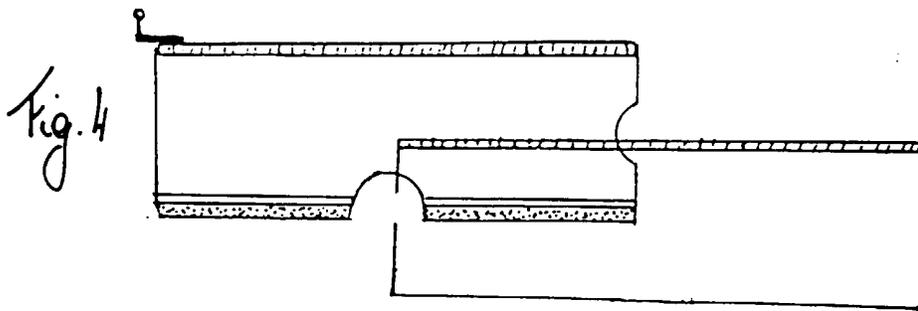
en ce que des renforts peuvent donner de l'élasticité aux 2 côtés fig.1,1,2 les rapprochant l'un de l'autre.

### 4 Dispositif selon la revendication n°1, caractérisé :

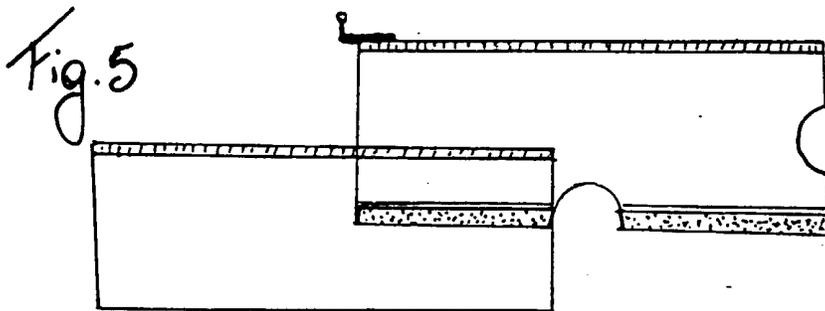
en ce que le pare-soleil vue de l'extérieur est semblable à celui existant.



2 / 2



PROTECTION DROITE



PROTECTION GAUCHE

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FA 555248  
FR 9716449

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 2 235 011 A (VREESWIJK) 24 janvier 1975 * page 6 - page 7; figures * ---	1-4
X	US 5 466 029 A (ZETTERLUND) 14 novembre 1995 * colonne 2, ligne 7 - ligne 46; figures * ---	1,4
X	DE 295 09 201 U (FRANZ) 2 novembre 1995 * page 1 - page 2; figures * ---	1,4
X	US 4 264 100 A (KEELER) 28 avril 1981 * colonne 2, ligne 34 - colonne 4, ligne 19; figures * ---	1
A	FR 2 697 478 A (CREVECOEUR) 6 mai 1994 * abrégé; figures * -----	1
		<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)</b>
		B60J
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
26 août 1998		Vanneste, M
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un                      autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication                      ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure                      à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date                      de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      .....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)